



Procès-verbal
CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 24 janvier 2023 à 19h 15

Date de la convocation :
19 janvier 2023

Date d'affichage :
19 janvier 2023

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs : 2

Présents : Mmes Nadine SAVIN, Nathalie PINTO, Muriel MUNCK, Isabelle PILLIARD, Chantal LESPINASSE, Irène CHINOUNE, Clémentine BOREL, Mrs Didier ALBAN, Gilles LEMOINE, Cédric FIEF, Philippe RAVIX, Christophe MOYNE, Emmanuel GENIQUET, Fabien FRECON, Grégory GIRONES, Lionel Desfarges

Absents excusés : Alizée Brunet (pouvoir Muriel Munck) - Sylvie Permezel (pouvoir à Didier Alban)

Absents : Sandrine Joseph

Secrétaire de séance : Gilles LEMOINE

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil du 6 décembre 2022
2. Convention de mutualisation travaux pour le projet de cheminement doux route de Trévoux avec la commune de St Didier de Formans.
3. Demande d'autorisation environnementale présentée par la Sas Safetyklean France en vue d'exploiter un centre de regroupement de produits de nettoyage industriel et de déchets dangereux à Reyrieux.
4. Garantie à première demande pour l'encours de dette auprès de notre partenaire financier : l'agence France Locale.
5. Occupation du domaine public parking salle polyvalente
6. Avis sur l'implantation de l'enseigne LIDL zone de Reyrieux
7. Bilan énergétique des bâtiments de la Commune
8. Examen de l'exécuté budgétaire 2022 -
9. Compte rendu des commissions et syndicats
10. Questions diverses
11. Informations diverses

Questions diverses : pas de question

1. Approbation du compte rendu du conseil du 6 décembre 2022

Le compte rendu du conseil municipal du mardi 6 décembre 2022 est accepté à l'unanimité.

2.-Convention de mutualisation travaux pour le projet de cheminement doux route de Trévoux avec la commune de St Didier de Formans.

Les communes de Sainte Euphémie et de Saint Didier de Formans proposent de mettre en place un groupement de commande afin de ne passer qu'un marché et profiter de tarifs plus avantageux pour l'aménagement de la route de Trévoux (RD 28 F) sur nos deux communes.

Il sera constitué entre les membres signataires de la présente convention un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique, destiné à permettre la passation et l'exécution d'un marché public conjoint de travaux dans les conditions définies ci-après pour chacun des membres du groupement à savoir :

1. Pour la Commune de Sainte Euphémie :

- Travaux d'aménagement pour la création d'un cheminement doux y compris pose de bordures, terrassement, infrastructure et revêtement
- Travaux d'assainissement pluvial
- Travaux de mise aux normes d'accessibilité de l'arrêt de bus.

2. Pour la Commune de Saint Didier de Formans :

- Travaux d'aménagement pour la création d'un cheminement doux y compris pose de bordures, terrassement, infrastructure et revêtement

- Travaux d'assainissement pluvial.

Chaque membre du groupement s'engage à passer au terme des procédures le(s) marché(s) correspondant à ses besoins.

La commune de Sainte Euphémie sera le coordinateur du groupement.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à autoriser les travaux prévus.

Il convient de désigner un titulaire et un suppléant pour la commission ad hoc.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité,

- Autorise les travaux d'aménagement prévus
- Approuve la mise en place d'un groupement de commande
- Désigne la Commune de Sainte Euphémie comme coordonnateur du groupement
- Autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention de groupement de commande, ainsi que toutes les pièces et/ou avenants susceptibles d'être rattachés aux marchés en découlant
- Approuve la désignation de Monsieur le Maire de Sainte Euphémie pour présider la commission ad hoc chargée d'émettre un avis sur le choix des titulaires au vu du rapport d'analyse des offres
- Désigner Monsieur ALBAN Didier, Maire en qualité de titulaire de la commission ad hoc et Monsieur Philip Ravix en qualité de suppléant dans ladite commission.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Trésorerie Chatillon/Chalaronne
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture de l'Ain
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à Monsieur le Maire de Saint Didier de Formans.

3 - Demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS SAFETYKLEEN FRANCE en vue d'exploiter un centre de regroupement de produits de nettoyage industriel et de déchets dangereux à Reyrieux.

La société SAFETYKLEENFRANCE assure des prestations de services auprès d'industriels par la mise à disposition de produits de dégraissage (solvant de nettoyage, agent lessiviel et diluant)
Cette société est basée actuellement à Couzon au Mont D'Or et souhaite transférer son site sur la commune de Reyrieux.

L'activité de regroupement de produit de dégraissage relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'installation de cette société est prévue sur une parcelle non encore aménagée de ZI de REYRIEUX
Les principales activités sont :

- Réception et stockage de produits neufs- reconditionnements et livraison ;
- Réception et stockage de produits usagés - reconditionnements e=sauf pour les diluants

Aucune opération de traitement ne sera réalisée sur site.

La demande d'autorisation environnementale a été envoyée à chaque élu . Le conseil municipal doit donner un avis sur cette installation.

Après en avoir débattu, il est proposé aux membres présents ou représentés du conseil municipal de : fournir un avis sur l'installation de cette société

Le conseil municipal émet un avis : défavorable avec 14 voix contre - 3 voix pour avec réserve et une abstention à l'installation de la société SAFETYKLEEN.-

4- Garantie à première demande pour l'encours de dette auprès de notre partenaire financier : l'agence France Locale.

Gilles Lemoine rappelle aux membres du conseil municipal que tous les ans nous délibérons pour octroyer une garantie à première demande pour l'encours de notre dette auprès de notre partenaire financier l'Agence France Locale.

Pour prêter aux collectivités locales dans les meilleures conditions financières, l'AFL a besoin de la garantie de l'ensemble de ses actionnaires. Cette garantie est donnée aux créanciers de l'AFL (souscripteurs d'obligations) et nous engage sur le capital restant dû de nos encours de prêts soit au 31/12/2022 la somme de **630 587.36 €**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés APPROUVE l'octroi de cette garantie pour l'année 2023.

5- occupation du domaine public sur le parking de la salle polyvalente :

Actuellement, 3 artisans commerçants occupent le domaine public sur le parking de la salle polyvalente : deux , 1 fois par semaine et un, une fois tous les quinze jours .

Monsieur le maire propose de réexaminer les tarifs en cours pour prendre en compte l'évolution des couts de l'énergie. : le coût actuel est :

- 60 € par semestre pour une présence une fois par semaine
- 30 € pour une présence une fois tous les quinze jours

Ce montant est une valeur forfaitaire quel que soit le nombre de jours présents sur l'emplacement

Après débat sur le sujet, le conseil propose la tarification suivante :

Au 1/1/2023 le montant passe à 80 € puis à 100 € au 1/1/2024 au titre de l'occupation du domaine public par semestre pour une présence une fois par semaine

Au 1/1/2023 le montant passe à 40 € puis au 1/1/2024 à 50€ au titre de l'occupation du domaine public par semestre pour une présence une fois tous les 15 jours.

Les membres du conseil présents ou représentés après en avoir délibéré approuvent à l'unanimité la tarification proposée ci-dessus.

6- Avis sur l'implantation de l'enseigne LIDL zone de Reyrieux

La société LIDL est une enseigne de distribution alimentaire active sur le plan international ;

Lidl est devenu propriétaire des installations anciennement propriété de la société ETCHE Stock.

La société LIDL a pour objectif de de créer une plateforme logistique de nouvelle génération avec la création de sa direction régionale sur la région lyonnaise, induisant ainsi la création de 350 emplois directs.

Cette base permettra d'alimenter une soixantaine de magasins. L'exploitation des installations existantes a été autorisée par arrêté préfectoral en date du 23 février 2022 pour un volume de 760 000 M².

Le projet consiste en la modification de la plateforme logistique sis aux communaux 51 rue des communaux à Reyrieux.

Le réaménagement permettra de redynamiser le territoire en termes d'activités et d'emplois (effectifs estimés : 350 emplois) tout en réduisant d'une manière générale les risques accidentels et les impacts sur l'environnements .

Le projet aura un impact positif sur les aspects environnementaux suivants :

- Réduction du trafic routiers d'environ 40 % par rapport à l'exploitation précédente
- Maitrise des risques d'incendie par de nouvelles installations
- Aménagements écologiques des espaces verts du site
- Dépollution des installations existantes

- Gestion des eaux pluviales améliorés par l'installation d'un séparateur d'hydrocarbures

Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal présents ou représentés émettent l'avis suivant concernant l'installation de LIDL sur la zone de Reyrieux :

- Favorable : 6 voix - Défavorable 6 voix – abstention : 6 voix

7- Bilan énergétique des bâtiments de la Commune

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux.

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée propose aux communes volontaires le service économe de flux à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2024, aux conditions décrites ci-dessous :

La commune de Sainte Euphémie souhaite confier à la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée la mise en place d'un service Économe de flux mis en œuvre par la SPL ALEC AIN. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Monsieur le Maire précise que la commune de Sainte Euphémie participera à hauteur de 0,40 € par habitant et par année civile. Le nombre d'habitants pris en compte est celui des derniers chiffres du recensement disponibles de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Cette participation sera directement versée à la SPL ALEC AIN à la fin de chaque année civile.

Un « élu référent », un « agent technique référent » et un « agent administratif référent » de la commune sont à désigner. Ils seront les interlocuteurs de l'économe de flux pour la récolte de données et le suivi de l'opération. Une charte « Économe de flux » (en annexe) définit les modalités de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le bilan énergétique des bâtiments de la commune

DÉCIDE

- **D'adhérer à ce service économe de flux pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024 ;**
- **De désigner Messieurs Fabien FRECON et Cédric FIEF comme « élus référents » ;**
- **De désigner M Linck Anthony comme « agent technique référent » ;**
- **De désigner Mme Veyrat Patricia comme « agent administratif référent » ;**
- **De participer à hauteur de 0,40 € par habitant et par année civile ;**
- **De suivre les engagements de la commune inscrits dans la charte « Économe de flux ».**

AUTORISE

- **Monsieur le Maire, à signer tous documents s'y rapportant**

8- Point sur l'exécuté budgétaire 2022 et sur les RAR

Gilles Lemoine, adjoint aux finances présente un point sur l'exécuté budgétaire à la mi-janvier 2023. Nous restons dans l'attente de la validation de nos comptes. C'est donc une présentation à la marge.

L'année se termine avec 1 071 529,38 € de recettes de fonctionnement, et 875 452,32 € de dépenses. Nous dégageons ainsi une capacité d'autofinancement brute de 196 077,06 €.

La section d'investissement présente des recettes à hauteur de 940 116,89 € et des dépenses à 572 343,00 € soit un résultat de 367 775,89 € à comparer à celui de 2021 qui était déficitaire de 60 014,66 €.

Notre taux d'épargne s'établit à 19.9% au lieu de 19% en 2021. Nous stabilisons notre situation alors que nos charges à caractère général ont progressé de 14,6% par rapport à 2021 (détail vu en séance) et que nous avons également fait face à une facturation des travaux rue de la Mairie liée au SIEA –Chapitre 65541 – pour 16000 €.

Nous avons perçu par ailleurs +de 76KE de remboursements liés aux arrêts maladie de nos agents.

La cession de l'antenne SFR-Hivory pour 80 000 € est venu gonfler nos produits exceptionnels,

Endettement

Au 31/12/2021 nous constatons un encours de 1232 KE au 31/12/2022 nous présentons un encours de 1426 KE après avoir remboursé 104 KE de tombée en capital et contracté 300 KE de prêts nouveaux dont 150 KE à Long terme et 150 KE de relais de trésorerie sur 24 mois.

Nous allons procéder en 09/2023 au remboursement du relais de trésorerie de l'AFL pour 110 KE ramenant notre endettement à 1316 € soit une capacité de désendettement 6,68 an de CAF et la part par habitant

L'objectif 2023 est de financer nos investissements sans faire appel à l'emprunt.

Fiscalité directe résultat définitif

Nous avons budgété 475 000 € et nous terminons avec 496 090 € comme annoncé.
Pour 2023, nous venons d'apprendre que nos bases doivent progresser de 7,1%. Nos recettes fiscales 2023 devraient tendre vers 524 562€ sans modification du coefficient correcteur. C'est à prendre en compte pour apprécier notre taux de fiscalité 2023.

Point sur la trésorerie

La trésorerie est saine (653KE.) mais à relativiser car elle englobe les subventions du projet rue de Mairie/parking et le FCTVA 2022 pour lesquelles nous avons contracté des prêts relais de trésorerie de 110 KE échéance 2023 et 150 KE échéance 2024.

La trésorerie disponible s'établit ainsi à 393 KE hors RAR ci-dessous évoqués.

Reste à réaliser : Un point est fait au regard des prestations lancées et non encore réalisés (tableau présenté en séance). Nous allons ainsi reporter en recettes d'investissement 26567,13 € et en dépenses d'investissement 158 832,53 € soit un net de 132 265,40€

9- Compte rendu de commissions et Syndicats

Emmanuel Geniquet : premier adjoint à l'urbanisme et aux affaires générales

Révision du PLU : réunion avec les personnes du public associés le 18 janvier 2023
Étaient présents la CCDSV, Le syndicat Hydraulique la chambre d'agriculture et la Préfecture représenté par la DDT, le maire de Frans, un représentant de Misérieux.

Un échange a eu lieu sur les terrains, le patrimoine paysager, les cours d'eau.

Vie scolaire : Mureil Munck, adjointe à la vie scolaire

4 classes étaient fermées jeudi 19 janvier 2023 et absence d'un agent municipal. 2 classes étaient ouvertes (PS et CE1/CE2).

Faute de personnels suffisants, impossible d'accueillir les enfants des 4 classes fermées.

En dehors des 2 classes, 6 enfants ont été accueillis par le personnel communal.

Le restaurant scolaire a fonctionné pour les élèves de ces 2 classes et les 6 accueillis.

Prochaine grève annoncée le mardi 31/01/2023. Pas d'informations à ce jour

Une initiation au premier secours va être dispensée pour les enfants de l'école à partir de la GS jusqu'au CM2, à partir d'avril et en principe le vendredi APM. La durée et le contenu seront personnalisés à chaque classe.

Cette initiation sera faite par un formateur appartenant au Corps des Sapeurs de Pompiers de Lyon.
Initiative et organisation de Mme Charlotte COCHET.

10- Questions diverses Néant

11 - Informations diverses

Recensement de la population

Le dernier recensement réalisé par l'INSEE authentifie la présence de 1752 habitants sur la commune de Sainte Euphémie au 1 janvier 2023.

Catastrophe naturelle

La déclaration de catastrophe naturelle concernant la canicule a été déposée auprès des services de la préfecture ; Il faut attendre le retour de l'état et sa décision.

Développement de la fibre

Les études concernant le hameau du Boujard sont en phase terminale. Pas encore de date pour le début des travaux

Chemin du bois : une demande de travaux de génie civil est en cours pour une amenée de la fibre par St Didier en souterrain. Pas encore de date précise pour les travaux

Prochaines réunions :

Commission culture et patrimoine à la CCDSV 26-01-2023

Réunion Gemapi le 26 janvier 2023 en mairie - Commission GEMAPI à la CCDSV 9 février 2023

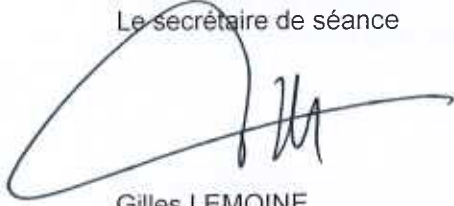
CCAS le 7 février 2023 -- Assemblée générale SIEA le 3 février 2023

Prochain conseil municipal :

Mardi 7 mars 2023 à 19 h 15 et mardi 11 avril 2023 à 19 h 15

Conseil municipal clos à : 21 H 00

Le secrétaire de séance



Gilles LEMOINE



Le Maire



Didier ALBAN